

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice.....15
 Quorum..... 8
 Présents..... 14
 Votants..... 15
 Procurations..... 1

Date de la convocation : 06/07/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 10 juillet 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Clio, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur LOFFICIAL Emmanuel a donné procuration à Monsieur DESAGA Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 8**DELIBERATION N°10****BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2026 du budget principal de la commune,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 6288 : Autres services extérieurs	1 300.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 300.00 €			
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 300.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		1 300.00 €		
Total	1 300.00 €	1 300.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

Le secrétaire de séance
Kristel MARTIN

Le Maire
Jean-Michel DAUMAS

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **13 JUL. 2025**
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le **13 JUL. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.